STATU QUO À L'ÉCOLE ENTRE HIER ET AUJOURD'HUI

LE 19 MAI 2011 JÉRÉMIE FERRER-BARTOMEU

Le plan Langevin-Wallon est un projet de réforme de l'enseignement et du système éducatif français. Proposé en 1947, il a finalement été mis de côté. 60 ans après, il est toujours d'actualité.



Jérémie Ferrer-Bartomeu, animateur du site ecole-publique.fr, nous propose dans cette note de découvrir, lire ou relire l'introduction du **plan Langevin-Wallon**. Ce plan s'inscrit dans la continuité des grands penseurs de l'École commune de la IIIe République. Il fut élaboré au sortir de la guerre par des spécialistes de l'éducation nouvelle. À l'heure de réformes qui transforment l'École et s'adossent à des principes bien différents, il a pensé que la lecture du préambule pourrait nous donner des **arguments contre la réaction**. Bonne lecture.

Nécessité urgente d'une réforme complète

L'enseignement français est depuis longtemps réputé dans le monde pour sa haute qualité et sa valeur culturelle. Chaque année nos universités accueillent un très grand nombre d'étudiants étrangers. Notre enseignement secondaire jouit d'un semblable prestige. L'enseignement primaire, organisé par Jules Ferry, fut l'une des grandes œuvres de la IIIe République. Il se propose de donner à tout homme, aussi humble que soit son origine, le minimum de connaissances indispensables pour faire de lui un citoyen conscient, pour enrichir son esprit et élargir son horizon. Enfin l'enseignement technique, organisé après la guerre 1914-18, a connu un rapide développement.

Cependant, dès avant cette guerre, il était devenu évident que notre enseignement devait être réorganisé. Des tentatives partielles de réforme avaient été esquissées. Pendant l'occupation, divers projets furent élaborés, tant à Alger que par les Résistants de la Métropole. Aujourd'hui, une réforme complète est nécessaire et urgente : l'organisation actuelle de notre enseignement suscite en effet des critiques justifiées et ne lui permet pas d'assumer pleinement le rôle qui devrait être le sien dans une démocratie moderne. Tout d'abord cette organisation ne répond pas à un plan d'ensemble clairement conçu et exactement mis en œuvre. Elle résulte d'un passé historique au cours duquel des institutions diverses furent créées sans être coordonnées. À des législations anciennes, d'autres, ajoutées et non substituées. De sorte que certains organismes se concurrencent inutilement ou font double emploi, cependant qu'il existe des lacunes et que l'enseignement ne répond pas à tous les besoins actuels. Le moment semble venu de procéder à une réorganisation générale pour remplacer cette construction disparate par un ensemble clairement ordonné et susceptible de satisfaire tous les besoins.

La structure de l'enseignement doit en effet être adaptée à la structure sociale. Depuis un demi-siècle la structure de l'enseignement n'a pas été profondément modifiée. La structure sociale au contraire a subi une évolution rapide et des transformations fondamentales. Le machinisme, l'utilisation des sources nouvelles d'énergie, le développement des moyens de transport et de transmission, la concentration industrielle, l'accroissement de la production, l'entrée massive des femmes dans la vie économique, la diffusion de l'instruction élémentaire ont profondément modifié les conditions de vie et l'organisation sociale. La rapidité et l'ampleur du progrès économique, qui avaient rendu nécessaire en 1880 la diffusion de l'enseignement élémentaire dans les masses ouvrières, pose à présent le problème du recrutement d'un personnel de plus en plus nombreux de cadres et de techniciens. La bourgeoisie, héréditairement appelée à tenir les postes de direction et de responsabilité ne saurait plus désormais, seule, y suffire. Les besoins nouveaux de l'économie moderne posent la nécessité d'une refonte de notre enseignement qui, dans sa structure actuelle, n'est plus adapté aux conditions économiques et sociales.

Cette inadaptation de l'enseignement à l'état présent de la société a pour signe visible l'absence ou l'insuffisance des contacts entre l'école à tous les degrés et la vie. Les études primaires, secondaires, supérieures sont trop souvent en marge du réel. L'école semble un milieu clos, imperméable aux expériences du monde. Le divorce entre l'enseignement scolaire et la vie s'accentue par la permanence de nos institutions scolaires au sein d'une société en voie d'évolution accélérée. Ce divorce dépouille l'enseignement de son caractère éducatif. Une réforme est urgente qui remédiera à cette carence de l'enseignement dans l'éducation du producteur et du citoyen et lui permettra de donner à tous une formation civique, sociale, humaine.

Demeuré en marge de la vie, l'enseignement n'a pas tiré profit du progrès scientifique. L'empirisme et la tradition commandent ses méthodes alors qu'une pédagogie nouvelle, fondée sur les sciences de l'éducation, devrait inspirer et renouveler ses pratiques.

D'autre part, et à tous les degrés, l'enseignement méconnaît dans l'élève le futur citoyen. Il ne donne pas une importance suffisante à l'explication objective et scientifique des faits économiques et sociaux, à la culture méthodique de l'esprit critique, à l'apprentissage actif de l'énergie, de la liberté, de la responsabilité. Or, cette formation civique de la jeunesse est l'un des devoirs fondamentaux d'un état démocratique et c'est à l'enseignement public qu'il appartient de remplir ce devoir.

Toutes ces raisons justifient la nécessité d'une réforme profonde de nos institutions d'enseignement qui si elles ont dans le passé rempli avec succès leur mission doivent, pour rester à la hauteur d'une réputation méritée, se transformer et s'adapter à l'état économique et social actuel.

L'école comme centre de diffusion de la culture

La reconstruction complète de notre enseignement repose sur un petit nombre de principes dont toutes les mesures envisagées dans l'immédiat ou à plus longue échéance seront l'application.

Le premier principe, celui qui par sa valeur propre et l'ampleur de ses conséquences domine tous les autres est le principe de justice. Il offre deux aspects non point opposés mais complémentaires : l'égalité et la diversité. Tous les enfants, quelles que soient leurs origines familiales, sociales, ethniques, ont un droit égal au développement maximum que leur personnalité comporte. Ils ne doivent trouver d'autre limitation que celle de leurs aptitudes. L'enseignement doit donc offrir à tous d'égales possibilités de développement, ouvrir à tous l'accès à la culture, se démocratiser moins par une sélection qui éloigne du peuple les plus doués que par une élévation continue du niveau culturel de l'ensemble de la nation. L'introduction de « la justice à l'école » par la démocratisation de l'enseignement mettra chacun à la place que lui assignent ses aptitudes, pour le plus grand bien de tous. La diversification des fonctions sera commandée non plus par la fortune ou la classe sociale mais par la capacité à remplir la fonction. La démocratisation de l'enseignement, conforme à la justice, assure une meilleure distribution des tâches sociales. Elle sert l'intérêt collectif en même temps que le bonheur individuel.

L'organisation actuelle de notre enseignement entretient dans notre société le préjugé antique d'une hiérarchie entre les tâches et les travailleurs. Le travail manuel, l'intelligence pratique sont encore trop souvent considérés comme de médiocre valeur. L'équité exige la reconnaissance de l'égale dignité de toutes les tâches sociales, de la haute valeur matérielle et morale des activités manuelles, de l'intelligence pratique, de la valeur technique. Ce reclassement des valeurs réelles est indispensable dans une société démocratique moderne dont le progrès et la vie même sont subordonnés à l'exacte utilisation des compétences.

La réforme de notre enseignement doit être l'affirmation dans nos institutions du droit des jeunes à un développement complet. La législation d'une république démocratique se doit de proclamer et de protéger les droits des faibles, elle se doit de proclamer et de protéger le droit de tous les enfants, de tous les adolescents, à l'éducation. Celle-ci prendra pour base la connaissance de la psychologie des jeunes, l'étude objective de chaque individualité. Elle se fera dans le respect de la personnalité enfantine, afin de dégager et de développer en chacun les aptitudes originales. Le droit des jeunes à un développement complet implique la réalisation des conditions hygiéniques et éducatives les plus favorables. En particulier l'effectif des classes devra être tel que le maître puisse utilement s'occuper de chaque élève : il ne devra en aucun cas dépasser 25.



La mise en valeur des aptitudes individuelles en vue d'une utilisation plus exacte des compétences pose le principe de l'orientation. Orientation scolaire d'abord, puis orientation professionnelle doivent aboutir à mettre chaque travailleur, chaque citoyen au poste le mieux adapté à ses possibilités, le plus favorable à son rendement. A la sélection actuelle qui aboutit à détourner les plus doués de professions où ils pourraient rendre d'éminents services, doit se substituer un classement des travailleurs, fondé à la fois sur les aptitudes individuelles et les besoins sociaux.

C'est dire que l'enseignement doit comporter une part de culture spécialisée de plus en plus large à mesure que les aptitudes se dégagent et s'affirment. Mais la formation du travailleur ne doit en aucun cas nuire à la formation de l'homme. Elle doit apparaître comme une spécialisation complémentaire d'un large développement humain.

Nous concevons la culture générale, dit Paul Langevin, comme une initiation aux diverses formes de l'activité humaine, non seulement pour déterminer les aptitudes de l'individu, lui permettre de choisir à bon escient avant de s'engager dans une profession, mais aussi pour lui permettre de rester en liaison avec les autres hommes, de comprendre l'intérêt et d'apprécier les résultats d'activités autres que la sienne propre, de bien situer celle-ci par rapport à l'ensemble.

La culture générale représente ce qui rapproche et unit les hommes tandis que la profession représente trop souvent ce qui les sépare. Une culture générale solide doit donc servir de base à la spécialisation professionnelle et se poursuivre pendant l'apprentissage de telle sorte que la formation de l'homme ne soit pas limitée et entravée par celle du technicien. Dans un état démocratique, où tout travailleur est citoyen, il est indispensable que la spécialisation ne soit pas un obstacle à la compréhension de plus vastes problèmes et qu'une large et solide culture libère l'homme des étroites limitations du technicien.

C'est pourquoi le rôle de l'école ne doit pas se borner à éveiller le goût de la culture pendant la période de la scolarité obligatoire, quelle qu'en soit la durée. L'organisation nouvelle de l'enseignement doit permettre le perfectionnement continu du citoyen et du travailleur. En tout lieu, des immenses agglomérations urbaines jusqu'aux plus petits hameaux, l'école doit être un centre de diffusion de la culture. Par une adaptation exacte aux conditions régionales et aux besoins locaux, elle doit permettre à tous le perfectionnement de la culture. Dépositaire de la pensée, de l'art, de la civilisation passée, elle doit les transmettre en même temps qu'elle est l'agent actif du progrès et de la modernisation. Elle doit être le point de rencontre, l'élément de cohésion qui assure la continuité du passé et de l'avenir.

Scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans

La première conséquence des principes qui viennent d'être énoncés est la reconstruction complète de notre enseignement sur un plan nouveau, présentant plus de simplicité, d'unité et de cohérence : la structure même de l'institution doit être modifiée pour répondre au principe de justice fondamental dans une démocratie.

Dans l'organisation actuelle, les divers ordres d'enseignement ne répondent pas toujours à leur but qui devrait être le développement maximum de tous ceux qui sont aptes à en profiter, mais de ceux-là seuls. Le recrutement en est aujourd'hui trop souvent déterminé par la classe sociale et les ressources financières des familles. Le passage d'un ordre d'enseignement à l'autre (primaire, secondaire, technique) présente de grandes difficultés. Aussi la proportion des enfants de familles ouvrières qui accèdent à l'enseignement supérieur et aux grandes écoles est infime.

La logique et l'équité exigent que les divers échelons de l'enseignement répondent à des niveaux de développement, puis à des spécialisations d'aptitudes et non à des catégories sociales. C'est pourquoi, dans la structure nouvelle, l'enseignement présentera des degrés progressifs correspondant à des niveaux de développement et auxquels tous les enfants devront successivement accéder.

L'enseignement du 1^{er} degré sera obligatoire pour tous les enfants de 11 à 18 ans et comprendra trois cycles successifs. Le 1^{er} cycle concernera tous les enfants de 3 à 11 ans, l'âge de l'obligation scolaire demeurant fixé à 6 ans. Pendant cette période, tous les enfants recevront un enseignement adapté à leur développement mental et susceptible de répondre à leurs besoins immédiats. Le rôle principal du 1^{er} cycle sera de mettre l'enfant en possession des techniques de base qui lui permettront de comprendre et de se faire comprendre, l'étude du milieu physique et humain lui permettant de se situer dans l'espace et dans le temps.

A la fin de cette première étape, tous les enfants entreront obligatoirement dans les établissements du 2e cycle puis du 3e cycle. Ils y resteront jusqu'à 18 ans. L'obligation scolaire devra donc être prolongée de 4 années. Le 2e cycle (de 11 à 15 ans) sera une période d'orientation. Tout en assurant l'acquisition d'un complément indispensable de connaissances générales, il sera consacré à une observation méthodique des enfants pour déceler leurs aptitudes et permettre leur orientation. Le 3e cycle (de 15 à 18 ans) sera la période de détermination, il sera consacré à la formation du citoyen et du travailleur. Les élèves aptes à recevoir l'enseignement universitaire bénéficieront d'une formation théorique adaptée. Pour les autres, la culture générale se poursuivra en rapport avec une culture spécialisée orientée vers la profession, de sorte que les jeunes gens qui seraient désignés par leurs aptitudes pour l'exercice d'un métier seront aptes à la fin du 3e cycle à entrer dans la vie professionnelle. L'enseignement du 3e cycle, en raison du rôle fondamental qu'il est appelé à jouer dans l'affectation sociale et l'utilisation des aptitudes, devra présenter une grande souplesse, une grande diversité, afin d'offrir des combinaisons d'études, des groupements de disciplines adaptés aux diverses catégories d'esprits.

A la fin du 1 er degré et au-delà de la limite de l'obligation scolaire (18 ans), un second degré d'enseignement s'ouvrira à ceux, et à ceux-là seulement, qui se seront révélés capables d'en profiter. Élargi et diversifié, il orientera les étudiants vers des spécialisations de plus en plus définies, dans toutes les catégories d'aptitudes et d'activités. Les études supérieures techniques y trouveront place au même titre que les études littéraires, scientifiques et artistiques. L'un des rôles importants de cet enseignement supérieur sera d'assurer la formation des maîtres à tous les degrés. Des instituts hautement spécialisés s'ouvriront ensuite aux chercheurs de toutes catégories.

La seconde conséquence importante des principes directeurs de la réforme de l'enseignement est la nécessité de prévoir tout un ensemble de mesures de justice sociale, dont l'absence serait la négation de toute réforme.

Gratuité à tous les degrés

En premier lieu, l'enseignement public doit être gratuit à tous les degrés. La gratuité s'impose comme le complément logique de l'obligation scolaire. La prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans entraîne la gratuité de l'enseignement aux 3 cycles du 1^{er} degré. Mais il est indispensable, si chacun doit occuper la place où il est susceptible de rendre le plus de services, que le recrutement de l'enseignement supérieur soit déterminé par les aptitudes et non par le rang social ou le niveau de fortune. Pour s'ouvrir à tous ceux qui en peuvent bénéficier, l'enseignement supérieur doit, lui aussi, être gratuit.

La gratuité inscrite dans les textes serait un leurre si on la limitait à la suppression des frais d'études sans s'inquiéter des conditions et des moyens de vie des élèves et des étudiants. Dans les familles ouvrières, le gain de l'adolescent est escompté. L'apprenti, le jeune ouvrier doivent apporter leur contribution au budget famillal, et de cette contribution il est matériellement impossible de se passer. La gratuité de l'enseignement ne peut être effective que si on instaure un régime nouveau et plus réaliste pour l'attribution des bourses, si l'on prévoit l'allocation d'un présalaire au 3^e cycle du 1^{er} degré, si l'on considère enfin l'étudiant comme un travailleur, qu'il est en réalité, et qu'on lui alloue un salaire en rapport avec les services qu'il rend et qu'il est appelé à rendre à la collectivité.

Enfin, si l'on veut conserver à l'enseignement sa haute qualité, il est juste de préserver la dignité des maîtres, d'assurer leur prestige social, de favoriser leur perfectionnement professionnel. Il est juste de leur donner une situation matérielle et morale en rapport avec leur valeur technique et humaine et la place éminente qu'ils tiennent dans la vie nationale¹.

La réorganisation de la structure générale de l'enseignement et les mesures complémentaires indispensables pour la rendre effective comportent, bien entendu, des conséquences financières. Elles se réfèrent à trois grands chapitres, reconstruction matérielle, aménagement des cadres et financement des mesures de justice sociale.

Un investissement indispensable pour le progrès et la prospérité économique

La réforme de structure exige la révision immédiate de la carte scolaire. L'élargissement des Écoles maternelles, la prolongation jusqu'à 18 ans de la scolarité obligatoire, l'abaissement de 14 à 11 ans de l'âge de fin de scolarité du premier cycle, le rattachement à l'école des différents apprentissages sont des mesures qui conduisent à envisager d'une part un regroupement administratif des établissements existants, d'autre part un plan étendu de constructions et d'équipement scolaires. La reconstruction matérielle de l'école doit accompagner sa réforme administrative et l'extension de son rôle dans la formation économique, civique et humaine de la nation.

Dans les villes et les régions dévastées par la guerre, la reconstruction des bâtiments scolaires doit être envisagée dans le cadre de la réforme de l'enseignement. Il faut considérer par ailleurs que la construction et l'équipement de nouveaux établissements s'intègre dans le plan de reconstruction et d'équipement national. Les investissements nécessaires sont aussi rentables que ceux qui permettront la modernisation de nos services publics et de nos industries. C'est l'école qui assurera la formation d'une main-d'œuvre qualifiée, de techniciens, de cadres et de chercheurs indispensables au progrès et à la prospérité économique de notre pays, en même temps qu'elle formera des citoyens conscients de leur rôle et de leurs devoirs.

Par ailleurs, le nombre de maîtres à tous les degrés devra être augmenté. La prolongation du temps de scolarité obligatoire, la diminution nécessaire des effectifs par classe, le rôle nouveau assigné à l'école pour la diffusion générale de la culture, la formation technique et civique, ont pour conséquence une nouvelle répartition du personnel actuellement en fonction et la création de nouveaux emplois.

Enfin, le financement des mesures sociales (bourses, présalaire et salaire de l'étudiant) est indispensable pour rendre effective la réforme envisagée.

En conclusion, il apparaît extrêmement urgent d'entreprendre les réalisations prévues. L'application intégrale de la réforme est impossible dans l'immédiat, car elle est liée à des conditions matérielles non encore réalisées. La mise en œuvre du projet dans sa totalité ne peut se faire que progressivement. Mais un effort doit être fait dès à présent pour l'application d'un certain nombre de mesures, actuellement possibles et orientées dans le sens de la réforme intégrale. Il faut vouloir cet effort sur le plan financier, en nous souvenant que le pourcentage des ressources nationales consacré par la France à l'Éducation est honteusement faible. En 1946, il n'atteint que 6 à 7 % et nous classe au 26erang, parmi les nations civilisées, loin derrière l'Angleterre (20 %), les États-Unis (21 %), la Russie (25 %). C'est à la fois l'avenir de notre économie et de notre culture qu'il s'agit de préparer et de défendre.

_

Initialement publié sur **École Publique** sous le titre **École et émancipation : relire le plan** Langevin-Wallon

Illustrations Flickr CC Olibac, HoboElvis

1. Un vœu a été émis par la Commission dans la séance du 14 décembre 1944 demandant la remise en honneur et la revalorisation de la fonction d'enseignement à tous les degrés afin de donner aux membres du personnel, l'indispensable situation morale et l'indépendance qu'exige l'importance de leur rôle social, autant que pour leur assurer un recrutement qualifié surtout dans une période où leur nombre doit être considérablement augmenté [+3]

THOMAS

le 22 mai 2011 - 11:17 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



L'éducation et la scolarisation sont deux choses différentes. Nous avons un formidable outils de diffusion des savoirs et des connaissances: Internet. Utilisons-le!

Vidéos conseillées:

TEDxParis – François Taddei: Pour un nouveau modèle d'éducation http://www.tedxparis.com/2010/francois-taddei

Les conférences de Sir Ken Robinson au TED: http://www.ted.com/speakers/sir_ken_robinson.html





VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE